

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC

No. Cour : 200-11-024494-174

COUR SUPÉRIEURE  
(CHAMBRE COMMERCIALE)

---

Siégeant à titre de tribunal désigné en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (L.R.C. (1985), ch. C-36), en sa version modifiée

DANS L'AFFAIRE DE LA *LOI SUR LES ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS DES COMPAGNIES* (L.R.C. (1985), CH. C-36), EN SA VERSION MODIFIÉE :

**SOURIS MINI INC.**

et

**LES BOUTIQUES SOURIS MINI INC.**

et

**SOURIS MINI INTERNATIONAL INC.**

Requérantes

et

**RICHTER GROUPE CONSEIL INC.**

Contrôleur proposé

---

**DEMANDE POUR L'ÉMISSION D'UNE ORDONNANCE RELATIVE AU TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS ET À LA CONVOCATION ET LA TENUE D'UNE OU PLUSIEURS ASSEMBLÉES (Articles 9 et 11 et ss. de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (« LACC »))**

---

**À L'HONORABLE JUGE GUY DE BLOIS DE LA COUR SUPÉRIEURE, SIÉGEANT EN CHAMBRE COMMERCIALE, DANS ET POUR LE DISTRICT DE QUÉBEC, LES REQUÉRANTES EXPOSENT RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

**I. INTRODUCTION**

1. Le 1<sup>er</sup> décembre 2017, l'honorable juge Guy de Blois, j.c.s., a accueilli la demande des Requérantes pour l'émission d'une ordonnance initiale en vertu de la LACC (l'« **Ordonnance initiale** »);
2. En vertu de l'Ordonnance initiale, Richter Groupe Conseil Inc. (le « **Contrôleur** ») a été nommé à titre de Contrôleur;
3. Par les présentes, les Requérantes demandent l'émission d'une ordonnance relative au traitement des réclamations et à la convocation et la tenue d'une ou plusieurs assemblées des créanciers, le tout substantiellement en conformité avec le projet d'ordonnance joint au soutien des présentes comme **pièce R-1**;

## II. LES MOTIFS

4. Les Requérantes, après consultation avec le Contrôleur, entendent mettre en place un processus de traitement des réclamations qui prévoira notamment ce qui suit :
  - a) Une date limite pour le dépôt des réclamations au 16 mars 2018;
  - b) Un processus de traitement des réclamations par le Contrôleur;
5. Tel que déjà annoncé au Tribunal, les Requérantes souhaitent compléter leur restructuration et soumettre un plan d'arrangement à leurs créanciers au cours du printemps 2018;
6. Or, pour que les créanciers puissent se prononcer sur ce plan, la mise en place d'un processus pour le dépôt des réclamations est, à ce stade-ci, requis. Ce processus permettra également aux Requérantes de poursuivre leur restructuration avec une vision plus complète des réclamations à être éventuellement compromises dans la cadre d'un plan d'arrangement;
7. Le projet d'ordonnance proposé par les Requérantes prévoit également le processus de traitement des réclamations et le mécanisme de convocation d'une ou des assemblées des créanciers, ce qui permettra aux requérantes de communiquer tout plan d'arrangement éventuel aux créanciers de façon efficace;
8. Il est dans l'intérêt des requérantes ainsi que de toutes les parties prenantes que la présente demande soit accordée;
9. La présente demande est bien fondée en faits et en droit.

### PAR CES MOTIFS, PLAISE À CETTE HONORABLE COUR :

**ACCUEILLIR** la présente demande;

**ÉMETTRE** l'ordonnance relative au traitement des réclamations et à la convocation et la tenue des assemblées selon les termes prévus au projet d'ordonnance (R-1);

**LE TOUT** sans frais, sauf en cas de contestation.

MONTRÉAL, le 12 janvier 2018

*Gowling WLG (Canada) SEVEN, SNC*  
**GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L., S.R.L.**  
 Avocats des requérantes

## DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussigné, Steeve Beaudet, président de Souris Mini inc., Les Boutiques Souris Mini et Souris Mini International inc., exerçant ma profession au 1450, rue Esther-Blondin, Bureau 100, Ville et district de Québec, G1Y 3N7, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis le représentant dûment autorisé des requérantes dans le présent dossier;
2. J'ai pris connaissance de la présente *Demande pour l'émission d'une ordonnance relative au traitement des réclamations et à la convocation et la tenue d'une ou plusieurs assemblées* et tous les faits qui y sont allégués sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ :



STEEVE BEAUDET

Déclaré solennellement devant moi à  
Québec, le 12 janvier 2018

  
Commissaire à l'assermentation pour le  
Québec



**AVIS DE PRÉSENTATION**

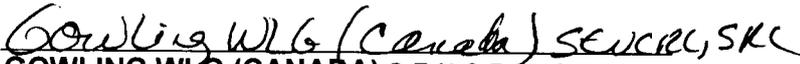
À : **RICHTER GROUPE CONSEIL INC.**  
1981, avenue McGill College  
12<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3A 0G6

Contrôleur proposé

**PRENEZ AVIS** que la présente *Demande pour l'émission d'une ordonnance relative au traitement des réclamations et à la convocation et la tenue d'une ou plusieurs assemblées* sera présentée pour adjudication devant l'un des honorables juges de la Cour supérieure, chambre commerciale, dans le district de Québec, siégeant en chambre, en **salle 3.39** du Palais de justice de Québec situé au 300, boul. Jean-Lesage, le **16 janvier 2018 à 10h30**.

**VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.**

MONTREAL, le 12 janvier 2018

  
**GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L., S.R.L.**  
Avocats des requérantes

No. : 200-11-024494-174

COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre commerciale)  
DISTRICT DE QUÉBEC

DANS L'AFFAIRE DE LA LOI SUR LES  
ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS DES  
COMPAGNIES (L.R.C. (1985), CH. C-36), EN SA  
VERSION MODIFIÉE :

**SOURIS MINI INC.**

et

**LES BOUTIQUES SOURIS MINI INC.**

et

**SOURIS MINI INTERNATIONAL INC.**

Requérantes

et

**RICHTER GROUPE CONSEIL INC.**

Contrôleur

**DEMANDE POUR L'ÉMISSION D'UNE  
ORDONNANCE RELATIVE AU TRAITEMENT DES  
RÉCLAMATIONS ET À LA CONVOCATION ET  
LA TENUE D'UNE OU PLUSIEURS ASSEMBLÉES**  
(Articles 9 et 11 et ss. de la Loi sur les arrangements  
avec les créanciers des compagnies (« LACC »))

ORIGINAL

Me Patrice Benoit/Me Alexander Bayus  
Patrice.benoit@gowlingwlg.com  
alexander.bayus@gowlingwlg.com

BL0052



**Gowling WLG (Canada) s.e.n.c.r.l. s.r.l.**  
3700 - 1, Place Ville Marie  
Montréal (Québec)  
Canada H3B 3P4  
Tél.: 514-392-9550 / 514-392-9426  
Télééc.: 514-876-9550 / 514-876-9026

N° dossier : L147970002